

**REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO
2021**



Article 1 - ORGANISATEUR

La paroisse St Jean – Ste Germaine de Cachan organise du 20 février 2021 au 4 avril 2021 inclus, un jeu-concours photo intitulé : **40 jours pour contempler la création de Dieu à Cachan**

Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique.

Les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion, l'animation et le jury du concours sont exclues et ne peuvent participer.

Article 3 - COMMENT PARTICIPER

- Le dépôt de candidature devra être fait avant le 4 avril, à l'adresse électronique suivante ev.paroissecachan@gmail.com

Chaque participant devra :

- remplir une fiche de renseignement en fournissant des informations. À tout moment, le participant sera responsable de l'exactitude des informations qu'il aura communiquées.
- accepter le règlement du concours
- déposer une photographie prise par ses soins illustrant la thématique. Toute candidature incomplète, non conforme, ou arrivée hors délai sera rejetée.

Article 4 – SPECIFICITE DES PHOTOGRAPHIES

Le participant devra s'assurer lors de l'envoi de sa photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- la taille maximum fichier sera du 10 Mø ;
- la photographie envoyée devra être libre de droit ;
- si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu au préalable l'autorisation de prise et de diffusion de la photographie de la personne concernée ou de ses responsables légaux s'il s'agit de personnes mineures afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie ;
- la photographie ne devra pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute photographie qu'il jugera non conforme au règlement.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques ou papier de la paroisse de Cachan. Tout usage commercial est exclu. En outre, les photographies envoyées seront utilisées lors de la fête paroissiale de Cachan de juin 2021.

Article 5 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

Sous réserve d'un nombre suffisant de participants, un jury choisira pour désigner la ou les photos gagnantes.

Les prix seront remis lors de la clôture de l'année paroissiale au mois de juin 2021.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables.

Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition de l'organisateur.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il a été informé de son gain, ne sera plus autorisé à réclamer son lot gagnant. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

Article 6 - RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004 et du règlement européen RGPD, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune) et leur âge.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Les Secrétariat Paroisse – Eglise Verte 38 avenue Dumotel 94230 Cachan.

Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Article 9 - RESERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 10 - GRATUITE DE LA PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite.

BULLETIN DE PARTICIPATION (personne majeure)

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

ADRESSE MAIL : _____ @ _____

DATE DE NAISSANCE : _____

SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISER PAR

DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS

AUTORISE LES ORGANISATEURS À UTILISER LES PHOTOS LORS DE LA FÊTE PAROISSIALE DE JUIN 2021.

Fait à _____ , le

signature

BULLETIN DE PARTICIPATION (personne mineure)

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

ADRESSE MAIL : _____ @ _____

AGISSANT EN QUALITÉ DE _____

ACCEPTÉ QUE (NOM et Prénom de l'enfant) _____

né le (DATE DE NAISSANCE de l'enfant) _____

PARTICIPE AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR

DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS

AUTORISE LES ORGANISATEURS À UTILISER LES PHOTOS LORS DE LA FÊTE PAROISSIALE DE JUIN 2021.

Fait à _____, le _____

signature